

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-236 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

DP 2024-211 Équipements – Installation de la fibre – Pépinière de Benêtre à Sigournais	Entreprise « TDO » Les frais de fonctionnement (par an)	2 829,00 € HT 1 699,00 € HT
DP 2024-212 Travaux sur voirie – Liaison piétonne reliant le parc d'activités Polaris à la Commune de Saint-Germain-de-Prinçay	Entreprise GRIMAUD TP	2 576,00 € HT

... / ...

DP 2024-213 Avenant n° 1 - Marché de travaux n° 2024-6-6 Aménagement de la maison de l'emploi - MISSENARD CLIMATIQUE - Reprise de la gaine de ventilation / rafraichissement	Entreprise MISSENARD CLIMATIQUE	3 275,50 € HT
DP 2024-214 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH - Programme 2024	VRIGNAUD - Bournezeau MUZET - Saint-Vincent-Sterlanges	1 000,00 € 1 472,00 €
DP 2024-214 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE - Programme 2024	GENTY - Saint-Prouant CAQUINEAU - Sainte-Cécile BERNEREAU - Bournezeau CHARRIER - Saint-Prouant	500,00 € 250,00 € 1 500,00 € 250,00 €
DP 2024-215 Convention de déversement d'eaux usées non domestiques entre l'entreprise BRIOGEL, la Commune de Bournezeau, la SAUR et la CCPC	Signature de la convention spéciale de déversement établie entre l'entreprise BRIOGEL, la commune de Bournezeau (propriétaire des ouvrages d'assainissement collectif), la SAUR (déléguataire exploitant le service d'assainissement) et la CCPC.	
DP 2024-216 Modification de la DP 2024-80 et clôture de la régie de recettes « taxe de séjour CCPC »	La régie de recettes « Taxe de séjour » créée auprès de la CCPC" est clôturée. Le procès-verbal de clôture sera établi au 2 mai 2024.	
DP 2024-217 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes - Programme 2024	LAMARE - Saint-Martin-des-Noyers NICOLLEAU - Saint-Martin-des-Noyers CITRON - Saint-Martin-des-Noyers BERNEREAU - Bournezeau GAUTIER - Saint-Martin-des-Noyers	1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €
DP 2024-218 Attribution du marché public n° 2024-10 « gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de la CCPC »	SAS VAGO	40 333,10 € HT
DP 2024-219 Renonciation à l'exercice du droit de préemption	Bien 4 impasse des Grands Montains, Commune de Saint Prouant, contenance de 2 540 m ² , cadastré section ZD n° 163, au prix de de 240 000 €.	
DP 2024-220 Entretien espaces verts des sites touristiques - Sentier de la Vouraie - Saint-Hilaire-le-Vouhis	Entreprise GUINAUDEAU	2 515,00 € HT
DP 2024-221 Attribution d'une aide au passage du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) - Session 2023	PETIT - Chantonnay	250,00 €
DP 2024-222 Remboursement des frais administratifs - Transport solidaire	Remboursement des frais d'affranchissement	1 264,68 €
DP 2024-223 Attribution de l'accord-cadre n° 2024-11 « balayage mécanique de la voirie et nettoyage des avaloirs sur le territoire de Chantonnay »	BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE Le montant maximum de l'accord-cadre pour l'ensemble du territoire intercommunal n'excédera pas 500 000 € HT sur 4 ans, la durée maximale de l'accord-cadre.	
DP 2024-224 Commande tote bag pour le forum « Bien vieillir à domicile » de juin 2024 - Contrat Local de Santé	Entreprise PULSION DESIGN	1 697,50 € HT

DP 2024-225 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE – Programme 2024	BORDAGE – Bournezeau ROBLIN – Bournezeau	250,00 € 250,00 €
DP 2024-226 Mise à jour des décors des panneaux de départ des sentiers de randonnées avec la nouvelle charte graphique	Entreprise Agence Morgane Communication	3 150,00 € HT
DP 2024-227 Réalisation d'une nouvelle carte des sentiers de randonnées	Entreprise Agence Morgane Communication	1 850,00 € HT
DP 2024-228 Devis traiteur pour la soirée des entrepreneurs	Entreprise Maison Bray	1 694,57 € HT
DP 2024-229 Avenant n° 1 – marché de travaux n° 2024-6-5 Aménagement de la maison de l'emploi – SARL BESSE – Luminaires	Entreprise SARL BESSE	851,00 € HT
DP 2024-230 Attribution du marché public n° 2024-12 « fourniture, installation, hébergement, maintenance et formation d'une solution WEB – SIG sur la CCPC »	Société Business Geographic S.A.S. Ciril GROUP	39 938,00 € HT
DP 2024-231 SMACL – Avenant n° 6 055014/Y – Marché public n° 2022-20-1 – Modifications sur le contrat sur mesure dommages aux biens et risques annexes n° C2023-10859 – CCPC	La cotisation pour la modification de l'avenant 6 s'élève à 96,45 € HT, soit 105,12 € TTC.	
DP 2024-232 Devis fournitures des bibliothèques du réseau du Pays de Chantonnay	Entreprise EUREFILM	3 154,21 € HT
DP 2024-233 Mise à jour vidéo promotionnelle des trois lacs du Pays de Chantonnay	Entreprise E'MOTION	1 800,00 € HT
DP 2024-234 Entretien des espaces verts – Actipôle de l'Étang à Bournezeau	Entreprise SOLUTIONS ANTOINE BEAUFOUR	2 141,25 € HT
DP 2024-235 Diffusion de la documentation touristique sur les lacs du Pays de Chantonnay	Entreprise L'IGLOO	1 500,00 € HT

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

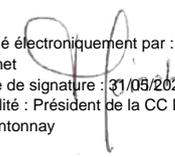
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-237 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni aux dates suivantes : les 30 avril et 22 mai 2024.

... / ...

Les principaux points abordés ont été :

- 30.04.2024 :
 - POUR AVIS : Groupe Foncière des Parcs pour Polaris : présentation et échanges / Attribution de Compensation 2024 et 2025 en rapport avec le transfert de compétence SDIS / Pacte Fiscal et Financier : versement en une fois de la DSC
 - POUR INFORMATION : SCOM : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- 22.05.2024 :
 - POUR AVIS : Centre aquatique l'ODYSS : évolution de la grille tarifaire / Courrier Association ASALÉE : prise en charge financière des locaux / Révision du PLUi : zonage économique / Schéma directeur des énergies et plan paysage 2024 / Projet Alimentaire Territorial / Pacte Fiscal et Financier : critères et modalités de versement des fonds de concours / Demande de subventions : Mission Locale du Pays Yonnais + Club Gym Equilibre
 - POUR INFORMATION : Calendrier PLUi / SPANC : immeubles en absence d'ANC / Retour sur copil PCAET : appel à projet DRAAF pour plan de gestion des haies / Commission Environnement et Développement Durable : invitation des VP mobilité, aménagement et économie / Forum Bien vieillir à domicile : communication / Médiathèque intercommunale : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre après négociation / ODYSS : Tarif de refacturation pour les collègues + Négociation reprise acoustique + Mémoire en réclamation entreprise Franchet / Statistiques relatives aux intercommunalités présentes en France

Le Conseil Communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

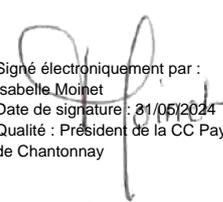
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-238 AFFAIRES GÉNÉRALES : MODIFICATION DES STATUTS
DU SYNDICAT MIXTE FERMÉ DE LA GENDARMERIE D'ESSARTS-EN-BOCAGE**

Nomenclature des actes : 5.7

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants régissant les syndicats mixtes fermés et renvoyant aux articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'article L. 5211-20 du CGCT :

- précisant que l'organe délibérant du Syndicat mixte « *délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L. 5211-17 à L. 5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement* » ;
- renvoyant à l'article L. 5211-5 du CGCT afin de préciser les conditions de majorité requises pour l'approbation, par les conseils municipaux, des nouveaux statuts ;

... / ...

Vu les statuts du Syndicat de la Gendarmerie des Essarts du 12 juillet 1957 modifiés par l'Arrêté Préfectoral n° 83-DIR/2 – 225 signé par Monsieur le Préfet de la Vendée en date du 21 juillet 1983, puis modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2021-DRCTAJ-128 signé par Monsieur le Préfet de la Vendée en date du 19 mars 2021 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° DEL003GEND230424 en date du 23 avril 2024 approuvant le projet de modification des statuts ;

Considérant que cette modification a pour objet principal de tenir compte des évolutions de sa constitution, suite au détachement des Communes de l'Oie et de Sainte-Florence de la commune Essarts-en-Bocage ;

Considérant que cette modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux ou intercommunaux des communes et communautés de communes membres du syndicat qui doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Comité syndical ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, tel que présenté en annexe, le projet de modification des statuts du Syndicat mixte fermé de la Gendarmerie d'Essarts-en-Bocage prévoyant notamment une mise à jour de sa constitution.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-239 AFFAIRES GÉNÉRALES : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVICES RELATIVE À L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHATS TÉLÉCOM PROPOSÉE PAR LE SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS

Nomenclature des actes : 1.7

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au syndicat mixte e-Collectivités par délibération du Conseil communautaire n° 2013-38 en date du 13 mars 2013 ;

... / ...

Considérant que le syndicat mixte e-Collectivités a procédé à une consultation d'opérateurs pour la fourniture de services de télécommunication qu'il souhaite proposer à ses adhérents ;

Considérant l'intérêt que présente pour la Communauté de communes cette centrale d'achats au regard de ses besoins propres de bon fonctionnement des services liés à l'exercice de ses missions, notamment en matière de communication et recherche d'information via un réseau de télécommunication performant ;

Considérant que l'adhésion à cette centrale d'achats permet à la Communauté de communes de bénéficier de tarifs avantageux en matière de service Voix/Data fixe et téléphonie mobile ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, telle que présentée en annexe, la convention de services relative à l'adhésion à la centrale d'achats télécom, à intervenir avec le syndicat mixte E-Collectivités ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

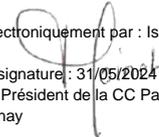
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-240 AFFAIRES GÉNÉRALES : CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE
DU PAYS DE CHANTONNAY – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE
À LA SUITE D'UN CONCOURS**

Nomenclature des actes : 1.6

Vu les articles L. 2125-1, R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatif au déroulement du concours et à l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique relatif à la passation d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence ;

Vu les délibérations du 28 juin 2023 du Conseil communautaire du Pays de Chantonnay n° 2023-276 validant le projet de médiathèque, n° 2023-277 autorisant la sélection du maître d'œuvre pour ce projet selon la technique du concours restreint et n° 2024-123 du 15 mars 2024 désignant le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre ;

... / ...

Considérant la nécessité d'engager les études et les travaux de la médiathèque intercommunale par la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre assorti de :

- Missions de base : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, DET et AOR ;
- Missions complémentaires : DIAG, SSI, OPC, Mobilier et aménagement et STD ;

Considérant l'offre remise par le groupement représenté par le Cabinet TITAN, son analyse et les négociations menées en conséquence ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque intercommunale, à la suite du concours, au groupement dont TITAN SARL, domiciliée 1 rue BUFFON, 44 000 NANTES est le mandataire pour un taux de rémunération sur la mission de base de 13.78 % du montant des travaux s'élevant à titre prévisionnel à 3 150 000€ HT, soit un forfait provisoire de rémunération de 434 184 € HT, auxquels s'ajoutent cinq missions complémentaires pour un montant total provisoire de marché de maîtrise d'œuvre de 522 874 € HT ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les actes y afférents.

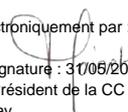
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-241 CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS – ACTUALISATION DES TARIFS 2024

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-1 permettant aux établissements publics de « *confier la gestion d'un service public [...] à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public* » ;

Vu la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre Aquatique l'Odyss signée entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et la SAS Prestalis, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire n° 2021-52 en date du 3 mars 2021 ;

Vu l'article n° 23 de la convention précitée prévoyant que les tarifs peuvent être révisés sur proposition de la SAS Prestalis ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-274 en date du 28 juin 2023 mentionnant que la Communauté de communes a accepté le maintien pour le public des tarifs d'entrée approuvés pour l'ouverture de l'équipement et a ainsi accepté de prendre à sa charge la perte de recettes générée par cette absence d'augmentation auprès de la SAS Prestalis, estimée à + 27,41 % ;

Considérant que la proposition de nouveaux tarifs en 2024 de la SAS Prestalis reste cohérente au regard de l'analyse concurrentielle des tarifs proposés par certains autres centres aquatiques de Vendée ;

Considérant que la Communauté de communes ne souhaite pas faire peser sur les utilisateurs la hausse de tarifs 2024 de manière à proposer une tarification permettant l'accès au plus grand nombre à l'équipement, et que dans ce contexte, elle compensera de nouveau la perte de recettes générée par cette absence d'augmentation auprès de la SAS Prestalis, estimée à + 0,04 % ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la grille tarifaire 2024-2025 du centre aquatique l'Odyss, telle que présentée en annexe, à partir du 1^{er} septembre 2024, à l'exception des tarifs des Pass été qui s'appliqueront dès le 1^{er} juillet 2024.
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

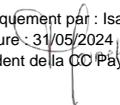
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-242 CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS – APPROBATION DES CONVENTIONS D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE AVEC LES COLLÈGES DE LA COMMUNE DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-1 permettant aux établissements publics de « *confier la gestion d'un service public [...] à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public* » ;

Vu la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre Aquatique l'Odys signée entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et la SAS Prestalis, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire n° 2021-52 en date du 3 mars 2021 ;

... / ...

Considérant la facturation de la SAS Prestalis à la Communauté de communes des créneaux de l'Odys affectés aux élèves des établissements scolaires secondaires ;

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour refacturer aux collèges les créneaux d'utilisation du Centre aquatique l'Odys ;

Considérant le tarif de remboursement du Département de la Vendée envers les collèges pour les créneaux d'utilisation des piscines, fixé pour l'année 2023-2024 à 15,40 € par ligne de nage horaire avec un maximum de trois lignes par classe ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les conventions d'utilisation du centre aquatique l'Odys, telles que présentées en annexe, à intervenir avec les collèges René Couzinet et Saint-Joseph situés sur la commune de Chantonay, prévoyant notamment un tarif de participation des collèges à l'utilisation de l'équipement pour l'année 2023-2024 de 15,40 € par ligne de nage horaire ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes y afférents.

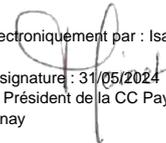
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-243 INFORMATION SUR LE PLAN DE FORMATION 2024 DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

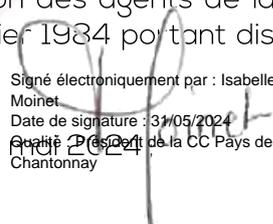
Nomenclature des actes : 4.1

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale, complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 mai 2024

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays de Chantonnay



... / ...

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240531-2024_243-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte du plan de formation 2024, tel que présenté en annexe ;
- d'inscrire au budget principal 2024 les crédits correspondants ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetrejoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25(Mission Locale) 26 (Gym Équilibre)

Nombre de conseillers communautaires votants : 31 (Mission Locale) 32 (Gym Équilibre)

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-244 APPROBATION ET REFUS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2024

Nomenclature des actes : 7.5

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et portant notamment sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, qui dispose que lorsque la subvention dépasse un seuil défini par décret, la personne qui attribue la subvention doit conclure, avec le bénéficiaire une convention « *définissant l'objet, le montant, les modalités de versement, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation de la subvention attribuée ainsi que les conditions dans lesquelles l'organisme, s'il est à but non lucratif, peut conserver tout ou partie d'une subvention n'ayant pas été intégralement consommée* » ;

... / ...

Vu l'article 1 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2011 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susmentionnée, définissant le seuil précité pour toute « *subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros* » ;

Considérant les dossiers de demande de subvention complétés par les associations ;

Considérant les analyses et avis des dossiers de demande présentés au Bureau communautaire du 22 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution d'une subvention telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Association	Action/Manifestation	Montant proposé
Mission Locale du Pays de Chantonay	Accompagnement des jeunes (16-25 ans) du territoire	24 566,53 €

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer, telle que présentée en annexe, la convention relative à l'attribution de cette subvention ;
- de refuser la demande de subvention à l'association suivante :

Association	Manifestation
Gym Équilibre Chantonay	Participation de deux équipes au Trophée fédéral GAF des 10, 11 et 12 mai 2024 à Amiens

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-245 APPROBATION DE LA CRÉATION DE POSTES POUR BESOINS OCCASIONNELS
OU SAISONNIERS**

Nomenclature des actes : 4.2

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-23, prévoyant la possibilité de pouvoir « *recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité [...] ou un accroissement saisonnier d'activité* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2016-72 en date du 9 mars 2016, modifiée par les délibérations n° 2017-232 du 31 mai 2017 et n° 2018-147 du 28 mars 2018 instaurant le recours à des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activités de la Communauté de communes ;

... / ...

Considérant l'évolution des services et des besoins de la Communauté de communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer 5 équivalents temps plein (ETP) d'emplois saisonniers ou temporaires dans les limites fixées par l'article L. 332-23 du Code général de la fonction publique ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-246 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION À COMPTER DE L'ANNÉE 2024

Nomenclature des actes : 7.6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2017-222 du 31 mai 2017 approuvant les montants des attributions de compensation, modifiés par les délibérations du Conseil communautaire n° 2022-379 du 28 septembre 2022 et n° 2023-23 du 25 janvier 2023 ;

... / ...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-442 du 6 décembre 2022 relatif au transfert de la compétence « versement du contingent départemental pour les secours et la lutte contre l'incendie au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) » des communes membres, vers la Communauté de communes du pays de Chantonnay ;

Considérant le rapport de la CLECT en date du 14 février 2024 ;

Considérant les délibérations des dix communes du territoire approuvant le rapport de la CLECT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer les montants des attributions de compensation par commune comme suit :

Commune	Montant à compter de 2024
Bournezeau	233 606,80 €
Chantonnay	1 745 597,00 €
Rochetretoux	105 160,00 €
Sigournais	37 918,00 €
Saint-Germain-de-Prinçay	55 160,10 €
Saint-Hilaire-le-Vouhis	162 510,10 €
Saint-Martin-des-Noyers	224 899,90 €
Saint-Prouant	184 779,00 €
Saint-Vincent-Sterlanges	27 404,30 €
Sainte-Cécile	276 141,40 €
TOTAL	3 053 176,60 €

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-247 FONDS DE CONCOURS 2024 – ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS

Nomenclature des actes : 7.8

Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire-le-Vouhis n° 23.2024 en date du 29 avril 2024 relative à une demande de fonds de concours à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;

Vu les crédits inscrits au budget principal 2024 ;

... / ...

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240531-2024_247-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer à la Commune de Saint-Hilaire-le-Vouhis le fonds de concours 2024 d'un montant de 50 000,00 € pour des travaux et l'achat de matériels ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement
par : Isabelle Moinet
Date de signature
31/05/2024
Qualité : Président de la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
Nombre de conseillers communautaires présents : 26
Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-248 AVIS SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DES QUATRE VENTS À CHÂTEAU-GUIBERT ET LES PINEAUX

Nomenclature des actes : 8.8

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 à R. 123-27 et particulièrement l'article R. 181-38 portant consultation des communes et leurs groupements intéressés au projet au titre des incidences environnementales ;

Vu le Décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif à la Stratégie Nationale Bas-Carbone ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20/2022/DREAL du Préfet de Région Pays de la Loire approuvant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) ;

... / ...

Vu l'avis de la Direction de la sécurité aéronautique d'État – direction de la circulation aérienne militaire du 7 juillet 2023 ;

Vu les avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des 5 mai 2023 et 17 janvier 2024 ;

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale du 25 janvier 2024 ;

Vu l'avis du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Ouest du 15 mai 2024 ;

Considérant la Stratégie Nationale Bas Carbone en ce qu'elle définit les objectifs d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français ;

Considérant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire de la Région des Pays de la Loire, par lequel cette dernière prévoit de devenir une Région à énergie positive en 2050 avec notamment une part de l'éolien terrestre représentant dans le mix énergétique 12,9%, entraînant dès lors un besoin de multiplier par 2 les équipements entre 2021 et 2050 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide (une abstention : Mme Ingrid ZOUBAIRI par le biais de son pouvoir) :

- d'émettre, pour le projet d'installation de 4 éoliennes sur les communes de Château-Guibert et Les Pineaux, un avis :
 - o favorable (deux voix : Mme Hélène MADORRA et M. Jeannick DEBORDE) ;
 - o défavorable (trois voix : Mme Valérie TONARELLI, M. Daniel PUAUD et M. Jean-Pierre SIRET) ;
 - o réservé (vingt-six voix) ;
- d'autoriser Madame la Présidente à transmettre cette délibération au commissaire enquêteur chargé du dossier, ainsi qu'à prendre et à signer tous les actes y afférents ;

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 mai 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Foyer rural à Rochetretjoux pour une cinquième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	P	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. BOURDET Joël a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme ZOUBAIRI Ingrid a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Guy LUMEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-249 PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL - ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES EN PAYS DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 8.8

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2224-34 relatif au rôle de coordinateur de l'EPCI en matière de transition énergétique sur son territoire ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 229-26, L. 123-19, R. 229-51 et suivants, relatifs aux Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;

Vu le Code de l'énergie, et notamment ses articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4, relatifs à la politique énergétique ;

... / ...

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 » ;

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires » ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, et particulièrement l'article 4.2.1 relatif à la protection et la mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération n° 2021-452 adoptée par le Conseil communautaire le 29 septembre 2021, relative à l'approbation du PCAET du Pays de Chantonnay ;

Considérant l'ambition du PCAET du Pays de Chantonnay d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 et d'atteindre la transition énergétique, grâce à une réduction des consommations énergétiques et un développement de la production locale d'énergies renouvelables et de récupération ;

Considérant le rôle de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay d'établir, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes intéressées (au premier rang desquelles les autorités organisatrices de la distribution d'énergie), une feuille de route opérationnelle en matière de transition énergétique ;

Considérant les avis favorables :

- de la Commission « Environnement et Développement Durable » en date du 25 avril 2024 ;
- du Bureau communautaire en date du 22 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la proposition d'élaborer un Schéma directeur des énergies renouvelables par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,
- de lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études chargé de cette mission ;
- de solliciter les aides du SyDEV, de l'ADEME ou tout autre financeur potentiel pour la réalisation de cette étude ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 31 mai 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay